

DELEGATIONS DU TRESORIER DE CCI Centre-Val de Loire

De manière générale, les missions du Trésorier, en cas d'empêchement, sont assurées par le Trésorier adjoint.

Le Trésorier consent une délégation à :

- Jean-Baptiste BOIZAT, Directeur Financier
- Christelle FAIX, Responsable Comptable
- Corinne BRETON, Comptable

Dans ses missions suivantes :

- gestion de trésorerie, virements de compte à compte, placement,
- salaires du personnel, charges sociales et charges fiscales
- endos pour encaissement de chèques bancaires sur le compte de CCI Centre-Val de Loire,
- dépenses en espèces inférieures à 150 €.

Cette délégation ne remet pas en cause le lien de subordination hiérarchique exercé par le Directeur Général sur l'ensemble des services de la CCIR.

Fleury les Aubrais, le 13 juin 2019



Claire DELANDE
Trésorière



Pierre MAROL
Président